



**CHÂTEAUROUX
MÉTROPOLE**

Le mardi 9 avril 2024, le Conseil communautaire de Châteauroux-Métropole, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 28 mars 2024 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Président, a délibéré.

Présents (43) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, M. Dominique TOURRES, M. Charles-Henri BALSAN, M. Eric CHALMAIN, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Gilles CARANTON, M. Didier BARACHET, Mme Pascale BAVOUZET, M. Marc FLEURET, Mme Delphine GENESTE, M. Fabien BISTON, Mme Marie SALLÉ, M. Luc DELLA-VALLE, Mme Danielle FAURE, M. Christian BARON, M. Marc DESCOURAUX, M. Jacques BREUILLAUD, Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT, M. Bruno PALLEAU, Mme Valérie LEGRÉSY, M. Gilbert BLANC, M. Ludovic RÉAU, Mme Brigitte VOITIER, Madame Coralie BRUNET, M. Philippe GUERINEAU, M. David NAVARRO.

Délibération affichée et
exécutoire le : 10/04/2024

Excusé(s) (10) : Mme Frédérique GERBAUD, M. Stéphane ZECCHI, Mme Christelle PALLEAU, M. François JOLIVET, Monsieur Jean François MORIN. M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, Mme Sabine DESMAISON ayant donné procuration à M. Didier BARACHET, M. Jean-Michel FORT ayant donné procuration à Mme Valérie LEGRÉSY, M. Olivier VIGNAU ayant donné procuration à Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Henri LORY ayant donné procuration à M. Gilbert BLANC.

10 : Décision modificative n°1 - exercice 2024 - budget annexe transports urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole

Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil communautaire le 19 décembre 2023 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 43 applicable aux services locaux de transport de personnes ;

Considérant que la décision modificative n°1 de l'exercice 2024 du budget annexe Transports urbains soumis à votre approbation a pour objet d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2024 ;

Considérant la nécessité de procéder au lissage, sur l'exercice 2024, des crédits de paiement afférents à l'autorisation de programme non mandatés durant la gestion 2023 ;

Il convient d'apporter les ajustements suivants au budget annexe Transports urbains de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole :

INVESTISSEMENT			
RECETTES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
13	1315	Subventions d'équipement – Groupement de collectivités	430 000,00
Sous total des recettes réelles			430 000,00
Total des recettes d'investissement			430 000,00
DEPENSES			
Chapitre	Compte	Libellé	Montant en €
AP23TU	2153	Installations à caractère spécifique	30 000,00
AP23TU	2182	Matériel de transport	400 000,00
Sous total des dépenses réelles			430 000,00
Total des dépenses d'investissement			430 000,00

La section d'investissement conserve ainsi son équilibre.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe Transports urbains.

Sans discussion, le Conseil communautaire approuve le rapport à l'unanimité des votes exprimés (2 abstention(s)).

Le Président,

M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance,

M. Marc DESCOURAUX